

Image not found or type unknown



Lettre de creancier dans une sucesion

Par **lacriz**, le **03/03/2010** à **17:09**

Bonjour, ma mère est décédée en 2006 la succession est toujours en cours de simple lettre de créances crédit à la consommation ont été envoyées au notaire et non à moi cela fait 4 ans il y a-t-il prescription de ces dettes de crédits à la consommation ? Je n'ai pas reçu personnellement ni citation en justice ni commandement de payer ni saisie et je leur est pas fait de reconnaissance de non paiement. Merci